



Published on *Douanes sénégalaises* (<https://www.douanes.sn>)

[Accueil](#) > Saisies de plus d'une tonne et demi de chanvre indien à Fimela, à Nianing, à Fatick et à Kaolack

---

## SAISIES DE PLUS D'UNE TONNE ET DEMI DE CHANVRE INDIEN À FIMELA, À NIANING, À FATICK ET À KAOLACK

### NEWS

mer, 06/09/2021 - 13:58



Les agents des Brigades maritimes des Douanes de Mbour et de Fimela ainsi que leurs collègues des Subdivisions de Fatick et de Kaolack ont effectué d'importantes saisies de produits prohibés entre le 1er et le 8 juin 2021. Ces saisies qui portent sur 1683 kilogrammes de chanvre indien ont eu lieu entre la Petite-Côte, la Région de Fatick et celle de Kaolack.

La première saisie est effectuée le mardi 01 juin 2021 par la Brigade maritime des Douanes de Fimela dans les bolongs. Il s'agit d'une pirogue avec, à bord, 225 kg de chanvre indien. La drogue était conditionnée en 9 colis de 25kg chacun. La contrevaletur du chanvre indien est estimée à 17 175 000 francs CFA. La pirogue et le moteur sont également saisis.

Plus tard, dans la nuit du mardi 01 juin 2021 vers 23h, la Brigade maritime des Douanes de Mbour réalise une saisie de 370 kg de chanvre indien à Nianing à quelques encablures du Cub Aldiana. Les trafiquants, à bord d'une pirogue, ont tenté d'accoster avec la marchandise. C'est en ce moment que les agents des Douanes sont intervenus. La valeur totale de la drogue et du moyen de transport est estimée à 30 160 000 francs CFA.

72h après c'est-à-dire la nuit du vendredi 04 au samedi 05 juin 2021 vers 22H, les agents de la Brigade mobile des Douanes de Fatick, Région du Centre, ont intercepté 375kg de cannabis à Samba Dia, une localité située dans l'arrondissement de Fimela. Le chanvre indien était conditionné en 07 colis de 50kg chacun. La saisie est réalisée à la suite d'une filature. Sentant l'étau des douaniers se resserrer sur lui, le trafiquant a fini par abandonner la charrette et la cargaison de drogue dans la forêt de Samba Dia. La contrevaletur totale du chanvre est estimée à 30 millions de francs CFA.

Toujours dans la région douanière du Centre, les Unités de la Subdivision de Kaolack ont réalisé entre le 05 et le 08 juin des saisies de 713 kg de chanvre indien pour une contrevaletur totale estimée à 57 040 000 francs CFA.

Il s'agit de la Brigade du Pont Serigne Bassirou Mbacké, de la Brigade mobile de Kaolack, de la Brigade commerciale de Keur Ayip et du Poste des Douanes de Saboya.

Plusieurs individus ont été appréhendés au cours de ces opérations.

L'Administration des Douanes lance un appel aux populations des îles et des zones d'intérêt touristique à une plus étroite collaboration pour une lutte plus efficace contre le trafic illicite aux conséquences néfastes sur l'économie, sur la santé et sur le développement des terroirs.













**Source:**  
DOUANES SENEGALAISES

---